

COMMISSION EGALITE FEMMES-HOMMES / SPORTS

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 15 AVRIL

ELUS REFERENTS :

Commission Egalité femmes/hommes :

- Marie-Pierre BADRE, Conseillère municipale à Couilly-Pont-aux-Dames (77)
- Madeline DA SILVA, Adjointe au Maire déléguée à la Petite Enfance et aux Affaires Scolaires, Les Lilas (93)
- Stéphanie DAUMIN, Maire de Chevilly-Larue (94)

Commission Sports :

- Raphaël PRACA, adjoint au maire en charge des Sports, de la Jeunesse, de la Vie associative, des Conseils de quartier et du Jumelage, Le Pecq (78)

SUJET

Comment prévenir les violences sexistes et sexuelles dans le sport ?

CONTEXTE/ACTUALITE :

Il y a maintenant plus d'un an, les prises de parole successives d'éminents sportifs victimes de violences sexuelles largement médiatisées ont mis la lumière sur l'ampleur de ces violences dans le monde du sport. Cette déflagration a permis d'inscrire la problématique à l'agenda politique. Le ministère chargé des Sports, à travers sa Ministère déléguée, Roxana Maracineanu, s'est donc saisi du sujet et a lancé en février 2020 la convention nationale de prévention des violences dans le sport. Une deuxième déclinaison de cette convention s'est tenue le vendredi 2 avril.

Comme tous les types de violences sexuelles que ce soit dans le sport ou ailleurs, le sujet n'est pas nouveau. Depuis #metoo, les révélations de phénomènes de harcèlement sexuel, d'agressions sexuelles et de viols se font dans tous les milieux, les uns après les autres. Mais pour chacun, une réponse différente est à apporter. Le milieu sportif dispose de spécificités propres, que ce soit en amateur ou à haut niveau. La question de l'emprise que les coaches et entraîneurs ont sur les enfants et les jeunes, avec parfois la complicité des fédérations, est cruciale. Bien avant que ces problématiques soient au cœur du débat public, des associations spécialisées s'étaient créées pour travailler sur la prévention de ces violences dans le sport. C'est le cas de l'association Colosse aux pieds d'argile, créée en 2013, par Sébastien Boueilh, ancien rugbyman et victime d'un pédocriminel de ses 12 à 16 ans, qui est désormais partenaire du ministère des Sports pour réaliser des actions de prévention.

Bilan de la cellule de traitement des signalements du ministère au 19 février 2021¹ :

421 personnes sont mises en cause (dont 96% d'hommes) pour 387 signalements. 245 étaient des éducateurs sportifs (professionnels ou bénévoles).

¹ <https://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/actualites/convention-prevention-violences>

COMMISSION EGALITE FEMMES-HOMMES / SPORTS COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 15 AVRIL

191 mesures ont été prononcées par les préfets de département :
79 décisions d'interdictions en urgence, valables 6 mois (jusqu'à la décision définitive)
47 interdictions définitives d'exercer comme éducateur ou dirigeant dans le secteur du sport
5 interdictions définitives d'exercer dans le champ de la jeunesse (accueil collectif de mineurs), qui entraînent automatiquement l'interdiction d'être éducateur sportif
60 notifications d'incapacité suite à une condamnation pénale
48 fédérations sportives concernées
21 radiations définitives ont été prononcées par les fédérations
83% des victimes sont des femmes
82% des victimes étaient mineures au moment des faits et 63% avaient moins de 15 ans
89% des faits dénoncés concernent des violences sexuelles
299 enquêtes encore en cours au sein des services départementaux
87 départements concernés
50 enquêtes sont conduites sur plusieurs départements

OBJECTIFS :

- ✓ Faire un état des lieux des violences dans le sport.
- ✓ Partager les outils du ministère des Sports permettant de prévenir et de détecter les violences sexistes et sexuelles.
- ✓ Informer sur le travail mené par les associations en matière de prévention.
- ✓ Echanger sur le rôle des élus et partager les bonnes pratiques des communes en matière de prévention des violences dans les associations sportives de leur territoire.

EN PRESENCE EXCEPTIONNELLE DE MADAME LA MINISTRE



Roxana MARACINEANU
Ministre déléguée en charge des Sports

INTERVENANT :



Sébastien BOUEILH
Directeur-Fondateur de l'association Colosse aux pieds d'argile

COMMISSION EGALITE FEMMES-HOMMES / SPORTS COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 15 AVRIL

POINTS PRINCIPAUX DES INTERVENTIONS ET DES ECHANGES :

- **Introduction de la séance :**

Stéphane Beudet, Président de l'AMIF, remercie Madame la ministre pour sa présence. C'est la première fois qu'un ministre participe à une commission de travail de l'AMIF. La commission mixte Egalité femmes-hommes et Sports comprend des enjeux forts, qui seront développés par les élus référents de ces deux commissions.

Stéphane Beudet remercie également Sébastien Boueilh pour sa présence. Avec le mouvement #metoo, le sujet des violences sexistes et sexuelles a fortement émergé au cours des dernières années. Le ministère des Sports s'est particulièrement saisi de ce sujet, notamment avec le lancement d'une convention dédiée en juillet dernier. Ce sujet concerne tous les acteurs, élus et administrations, pour assurer une meilleure formation et une meilleure sensibilisation. La question des violences sexistes et sexuelles reprend une problématique ancienne, mise en lumière depuis peu, nécessitant un réel travail avec les élus. C'est un constat à partager avec beaucoup de lucidité, et à diffuser.

- **Intervention de Madame la ministre Roxana Maracineanu, ministre déléguée en charge des Sports :**

Roxana Maracineanu, ministre déléguée en charge des Sports, remercie l'AMIF pour son invitation. Afin d'aider les femmes à occuper le terrain, il faut d'abord veiller à leur rendre justice et à les protéger. Le ministère s'est saisi de ce sujet depuis février 2020. C'est un sujet répandu, qui ne concerne pas que l'Etat et c'est la raison pour laquelle **il faut responsabiliser tout le monde : les sportifs, les familles, les associations et les collectivités**. Dans le bilan de la **cellule de traitement des signalements mise en place par le ministère**, sur les 421 personnes mises en cause, environ la moitié sont des agents publics, et l'autre moitié représente des bénévoles ou entraîneurs. Environ 50% des affaires remontent à il y a une dizaine d'années, et 50% sont des affaires vécues et prises en charge aujourd'hui. 82% des victimes étaient mineures au moment des faits, et une grande partie d'entre elles avait moins de 15 ans. Le ministère des Sports agit et signale les faits qui lui sont rapportés, qui sont ensuite traités par des enquêtes administratives et judiciaires systématiques.

C'est notamment ce qui est repris dans le [projet de loi confortant le respect des principes de la République](#), avec les contrats de délégation nouvelle génération. On insistera sur les plans d'action mis en place par ces contrats pour prévenir les violences sexuelles. **Pour 30 fédérations, ces plans d'action ont déjà été mis en place et inscrits dans leur stratégie** avec des indicateurs précis et une évaluation des actions menées. Pour 20 fédérations, ces plans d'action sont en cours de construction.

Le ministère des Sports dispose de plusieurs outils, dont un **kit de sensibilisation mis à disposition des mouvements sportifs et des collectivités**. Il est à disposition sur le site du ministère, et il est composé d'affiches à destination des enfants soulignant les gestes barrières à mettre en place pour éviter les violences, ainsi qu'une fiche pratique et d'autres

COMMISSION EGALITE FEMMES-HOMMES / SPORTS COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 15 AVRIL

supports à donner aux associations pour qu'elles puissent les distribuer. Au sein de la direction des Sports du ministère, **une cellule dédiée à la prévention des violences sexuelles est composée de 4 agents disponibles à temps plein pour traiter tous les signalements adressés**, sur une boîte mail dédiée. Suite à ces signalements, sont déclenchées les enquêtes administratives des agents dans les départements. Cette cellule a vocation, dans les prochains temps, à être rendue encore plus accessible pour tout le monde : déjà, dans les services déconcentrés, le relai est pris et les signalements sont systématiquement remontés jusqu'au ministère des Sports.

Un grand chantier a été initié l'année dernière : **le contrôle de l'honorabilité**. Ce dernier a débuté au sein du comité régional de football du Centre-Val de Loire, et est élargi depuis un an à toutes les fédérations. Il s'agit désormais d'un **fichier offrant la possibilité de faire inscrire toutes les personnes au contact d'enfants afin que leur identité soit remontée aux instances fédérales nationales**. Seules les personnes spécifiquement autorisées peuvent consulter ce fichier. L'idée est ainsi de pouvoir vérifier l'honorabilité des personnes, qu'elles soient sous contrat comme bénévoles. Le dispositif opérationnel a donc été mis en place, accompagné de la publication d'un décret pour assurer le respect du règlement général sur la protection des données. L'outil se met donc en place petit à petit, et la finalité recherchée est son croisement avec le fichier des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (Fijais). **L'objectif est que 100% des éducateurs soient contrôlés d'ici à fin 2021**. Les résultats seront obtenus auprès de la direction des Sports et seront transmis aux préfets, avec une notification à la personne concernée. Pour les collectivités territoriales, la question est de savoir si elles veulent qu'une copie de la notification de l'incapacité à exercer soit également adressée aux maires.

Avant de parler de responsabilité pénale, il faut d'abord parler de responsabilité collective afin de savoir comment se saisir au mieux des dispositifs et comment les compléter. Au sein du projet de loi confortant le respect des principes de la République, la **protection de l'intégrité des personnes** a été intégrée en prévoyant notamment l'extension du périmètre des personnes soumises aux conditions d'honorabilité aux arbitres et aux maîtres-nageurs, par exemple.

Un travail de prévention est également entrepris par le ministère aux côtés de 6 associations : Colosse aux pieds d'argile, Trimaran, Foot Ensemble, Respect Zone, Les Papillons et la LICRA. Au niveau national, près de 250 000 euros ont été débloqués avec ces associations pour **offrir des services de formation à destination des acteurs**. Il est ainsi question de rendre les formations plus abordables pour tous les agents des collectivités, tels que les gardiens ou le personnel d'entretien. Le mot d'ordre de la prévention est « **Tous concernés** ». Il faut véritablement que tout le monde adopte une vigilance bienveillante. Un nouvel appel à projets sera lancé avant l'été 2021, il tâchera de lier l'enjeu de formation à celui de laïcité.

Les élus ont un rôle de partage des bonnes pratiques dans les communes. **Les maires sont des acteurs majeurs de la politique de prévention car ils sont les premiers partenaires locaux des clubs sportifs** : ils leur fournissent des subventions, mettent à disposition les équipements sportifs, etc. Le souhait du ministère est **que les communes s'engagent à rendre visible les affiches de prévention**, notamment dans les gymnases

COMMISSION EGALITE FEMMES-HOMMES / SPORTS COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 15 AVRIL

et les stades. Les communes sont libres de compléter ces affiches, notamment en apposant leur logo.

En cette période d'épidémie, **l'objectif à terme est que les Français retrouvent les chemins des clubs sportifs**. Durant les vacances de Pâques, la pratique sportive en extérieure est encouragée. Sur les affiches, le slogan imaginé est « **Mon club et ma ville s'engagent pour la sécurité et l'intégrité des pratiquants** », auquel pourra être accolé un message de promotion du sport. La volonté du ministère est **de parvenir à former un maximum le personnel municipal, au contact des jeunes ou travaillant au sein des équipements sportifs**. Les parlementaires ont voté, dans la [proposition de loi Sport et Société](#), la possibilité d'avoir un **plan local sportif**, dans lequel le ministère insisterait pour que les termes de sensibilisation et de prévention des violences soient abordés, afin d'en faire un véhicule de promotion des valeurs du sport, comprenant égalité et protection de l'enfance.

▪ Questions / réponses :

Raphaël Praca, élu référent de la Commission Sports, remercie Madame la ministre pour son intervention. Tout ce qui a été dit représente en effet ce que les élus ont besoin de savoir. Il s'agit d'un sujet très complexe, que l'on ne sait pas toujours comment adresser, mais auquel beaucoup d'élus ont sans doute déjà été confrontés. Grâce à ce qui a été expliqué, notamment grâce à la boîte à outils mise à disposition par le ministère, il sera plus aisé d'appréhender ce genre de situations. En outre, le fait d'intégrer tous les acteurs au processus de prévention, notamment les gardiens, est vraiment indispensable.

Carlos Soares, adjoint au maire délégué au sport à Aubergenville : Souvent, il est nécessaire d'aller chercher l'information car elle n'est pas reçue. Ainsi, durant la première année de mandat d'élu, recevoir directement les informations, notamment sous la forme des affiches du kit de sensibilisation à afficher dans les complexes sportifs, pourra aider les élus dans la communication des informations essentielles. C'est une très bonne chose.

➔ **Roxana Maracineanu, ministre déléguée en charge des Sports** : Si besoin, les élus peuvent toujours prendre contact avec le personnel Jeunesse et Sports du ministère. Toutefois, le ministère se pose la question de passer davantage l'information et d'être plus pro-actif. Par exemple, pour contrôler l'honorabilité des encadrants, il faut contrôler le B2. Est-ce que les communes le font directement ou est-ce qu'elles transmettent l'identité de la personne à la préfecture et au rectorat ? Ces informations devraient être plus accessibles.

Raphaël Praca, élu référent de la Commission Sports : Dès que l'AMIF prend connaissance d'une information de la sorte, elle la transmet à ses membres. La crise actuelle nous apprend à plus communiquer, notamment avec la direction des Sports. Effectivement, souvent, il faut aller chercher l'information pour la diffuser. Du fait des protocoles sanitaires qui sont modifiés de semaine en semaine, il serait utile de mettre en place une newsletter qui redescende l'information.

COMMISSION EGALITE FEMMES-HOMMES / SPORTS COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 15 AVRIL

Stéphane Beudet, président de l'AMIF : Sur les 1200 communes composant l'Ile-de-France, il y en a 800 qui comptent moins de 1200 habitants. Pour elles, aller chercher l'information est difficile. C'est la raison pour laquelle le ministère doit se servir de l'AMIF comme d'un pivot pour faire redescendre l'information. C'est déjà ce qui est fait par le préfet de Région. Toutes les communes n'ont, en effet, pas les mêmes moyens administratifs.

➔ **Roxana Maracineanu, ministre déléguée en charge des Sports** : Il pourra en effet être intéressant de créer ce lien avec l'AMIF. D'un point de vue pratique, les supports sont déjà imprimés et il est prévu qu'ils soient livrés en main propre aux collectivités. Il leur reste à voir ce qu'elles désirent ajouter sur les bâches d'information. Aussi, il faut en effet que l'AMIF fournisse un *vade-mecum* au ministère.

Yvan Couvidat, conseiller municipal à Evry-Courcouronnes : A l'époque, en Essonne, des interventions sur ces questions avaient été portées par le département et Sébastien Boueih avait déjà participé à un colloque. Les associations avaient beaucoup été sollicitées, mais au niveau des services au sein des mairies, le relai n'a pas vraiment été fait. De plus, au sein des mairies, il n'y a pas que le service des sports qui soit concerné. Des mesures sont donc à mettre en place pour que soit concerné l'ensemble de la collectivité, afin de sensibiliser tout le personnel sur ces questions. L'objectif est donc d'arriver, élus et administration, à mettre en place cette sensibilisation. Beaucoup de choses restent à faire pour y parvenir.

Beatriz Beloqui, maire-adjointe à Massy : Les mairies seraient en effet preneuses de tous ces documents à déployer facilement. Même si les agents sont engagés, des affaires peuvent passer entre les mailles. Dans la ville de Massy, des clubs se sont déjà associés et travaillent avec des associations pour la prévention. Dans la partie périscolaire, le B2 est systématiquement contrôlé pour la signature des contrats de travail des animateurs du centre de loisirs. C'est également le cas pour les animateurs sportifs. Toutefois, un angle mort demeure autour de la pratique bénévole du sport. En effet, pour les intervenants bénévoles, venant de façon ponctuelle, le B2 n'est pas contrôlé systématiquement. Ce serait donc plus efficace de disposer d'outils clairs et contraignants pour prévenir ce phénomène. Aussi, Massy est une ville abritant des clubs sportifs de haut niveau. Ces clubs devraient être, de façon très claire, porteurs des problématiques de prévention des violences sexistes et sexuelles, car ils sont les éléments phares des fédérations.

➔ **Roxana Maracineanu, ministre déléguée en charge des Sports** : Les clubs professionnels et de haut niveau vont s'engager par la motivation fédérale. Toutes les fédérations sont invitées, dans les conditions agréées par le ministère, à adopter un plan d'action et à le décliner. Il y a un besoin d'exemplarité ainsi que de prise de position des sportifs visibles, notamment autour de conférences ou de témoignages. Il n'y a rien de mieux que des anciens sportifs s'adressant à des sportifs actuels.

COMMISSION EGALITE FEMMES-HOMMES / SPORTS COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 15 AVRIL

Christian Auger, vice-président du CROS IDF : En témoignage de ce que le mouvement sportif de haut niveau a adopté, la particularité en région Ile-de-France est qu'un travail est régulièrement mené en partenariat avec la Commission Sports de l'AMIF. Un accompagnement est ainsi fourni aux communes.

Benoît Cayron-Renaux, directeur du CROS IDF : Depuis février 2020, le comité a mis en place de nombreuses actions, en partenariat avec la DRAJES ainsi qu'avec l'association du comité Ethique et Sports. Sont ainsi proposés des formations, des outils pédagogiques, des quizz et de jeux de rôles pour sensibiliser les plus jeunes. En outre, différents outils tels que des vidéos de témoignage sont produits, notamment au sujet du contrôle d'honorabilité, de la lutte contre l'homophobie ou encore sur l'information juridique. Afin d'accompagner les acteurs et combattre ce fléau, un service civique sera recruté et dédié à cette thématique, afin de construire un réseau entre les clubs autour de cette thématique.

➔ **Roxana Maracineanu, ministre déléguée en charge des Sports** : Pour aider les mairies à s'assurer que le contrôle de l'honorabilité des bénévoles soit bien réalisé, des mesures seront mises en place. Ce sera notamment une des propositions faites par la fédération pour les associations affiliées, et il sera possible de l'insérer dans la conditionnalité de la distribution des subventions et d'accès aux équipements. Mais toutes les associations n'étant pas affiliées à des fédérations, un trou demeure. Il faudra donc opérer un travail étroit avec les acteurs afin de faire remonter cette information.

Marie-Pierre Badré, élu référente de la Commission Egalité femmes-hommes : Quels sont les outils disponibles pour combattre les violences sexuelles dans le sport et existe-t-il des outils spécifiques pour répondre au problème du sexisme ? De grandes difficultés sont visibles sur le terrain.

➔ **Roxana Maracineanu, ministre déléguée en charge des Sports** : Le kit de sensibilisation créé par le ministère est à destination des enfants. Des petits livres très bien faits sont ainsi utilisables. A cela s'ajoutent les outils mis en place par les associations, ainsi que ceux imaginés par le CROS. Les fédérations ont pour rôle de distribuer ces outils aux sportifs. On ne manque pas d'outils, le tout est de choisir les plus adaptés en fonction des problématiques rencontrées. Par exemple, le dispositif national de l'aisance aquatique a été mis en place à destination des enfants de 3 à 4 ans en piscine, dans le but de concentrer les apprentissages le temps d'une semaine. Les associations ainsi que les collectivités y participent et apportent leurs financements, le but étant d'apprendre aux enfants à être à l'aise dans l'eau, mais aussi de leur apprendre à se déshabiller seuls dans les vestiaires, sans l'aide d'un adulte. S'il est important d'en parler, il est aussi crucial d'être dans l'action pour prévenir les violences sexuelles. Le sport sert aussi aux enfants pour leur apprendre à se prémunir dans l'intimité des vestiaires sportifs. Il s'agit là d'un bon exemple pour montrer qu'il est possible d'investir ce sujet de différentes manières.

COMMISSION EGALITE FEMMES-HOMMES / SPORTS COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 15 AVRIL

Stéphane Beudet, président de l'AMIF : Dans les services rattachés aux académies, existe-t-il un accompagnement fourni par l'Education nationale sur ces sujets ?

➔ **Roxana Maracineanu, ministre déléguée en charge des Sports** : Sur ce genre de thématiques, il est en effet très pertinent d'avancer main dans la main. L'Education nationale a la tâche de travailler sur une formation sur le rapport au corps des enfants. Il faut parvenir à former les professeurs des écoles pour qu'ils puissent parler de ces sujets. Dans la pratique de l'éducation physique et sportive, nous réfléchissons ensemble aux problématiques évoquées. Le ministère des Sports n'a pas perdu la prérogative du sport sénior, mais nous la complétons avec la question du sport des plus jeunes, notamment en milieu scolaire. Les deux champs du sport et de l'école ne sont pas hermétiques. Avec l'Education nationale, nous travaillons sur le sujet du sport en milieu scolaire, notamment dans la perspective des Jeux olympiques : il s'agit d'un héritage important à laisser aux générations futures.

▪ **Intervention de Sébastien Boueilh, Directeur-Fondateur de l'association Colosse aux pieds d'argile** :

L'association Colosse aux pieds d'argile est née de **l'histoire personnelle de son fondateur, Sébastien Boueilh**, victime de viols de ses 11 ans et demi à ses 16 ans. Il a gardé le silence pendant près de 18 ans, puis a porté plainte, accompagné de 3 autres victimes. Durant le temps d'attente du procès, il y a eu une **prise de conscience des très nombreuses victimes existantes et de l'ampleur des phénomènes de violences sexuelles**.

Ancien rugbyman en équipe de France amateur, **Sébastien Boueilh** a connu le bizutage et les douches partagées avec les entraîneurs. Ceci arrive encore aujourd'hui et est à proscrire. A l'origine, l'idée était simplement de faire le tour du comité Pays Basque-Landes pour rappeler aux enfants que leur corps leur appartient. Un constat a été fait : la Fédération française de rugby connaissait des affaires de violences sexuelles mais ne savait pas vraiment comment les gérer. **Très vite, le combat a donc dépassé les frontières du sud-ouest**. Aujourd'hui, l'association compte **14 salariés professionnels et formés à l'écoute de la victime**. A chaque intervention de l'association, les victimes libèrent leur parole. En 2018, la ministre Roxana Maracineanu a reçu l'association lors de sa prise de fonctions. Plus récemment, a été évoquée la problématique des prédateurs qui revenaient dans les clubs après avoir purgé leur peine : c'est de ce constat qu'est né le contrôle de l'honorabilité.

En 2020, l'association a été reconnue d'utilité publique. Ceci a validé tout le travail fourni jusqu'alors. L'association est composée d'un bureau, d'un conseil d'administration de 20 personnes, de 2 commissions handisport et sociologie, ainsi que de pôles dédiés :

COMMISSION EGALITE FEMMES-HOMMES / SPORTS COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 15 AVRIL

administratif, communication, psychologie et juridique. Plusieurs antennes locales sont déployées, et il y a actuellement **2 intervenants régionaux en Ile-de-France**.

Près de 40 fédérations sont conventionnées avec Colosse aux pieds d'argile. L'association refuse de signer toute convention tant qu'un réel plan de lutte n'est pas mis en place. L'association intervient également dans le milieu éducatif et sportif (CREPS, pôles espoir...) ainsi que dans les écoles, collèges et lycées, sur des sujets allant du bizutage au harcèlement. Pas une seule intervention n'a été réalisée en l'absence de victimes : c'est la réalité du terrain. Par exemple, une intervention à France Galop auprès de 60 mineurs s'est conclue par 21 entretiens individuels et 8 signalements. **Chaque intervention libère la parole des victimes.**

Des réunions grand public sont également organisées. **L'objectif de l'association est de former les professionnels de l'enfance sur : l'aspect juridique, comment identifier une victime, comment la signaler, comment identifier un prédateur...** L'association est plus sur l'audition de la victime que sur la mise en cause du témoin. Il faut veiller à distinguer écoute et audition. **Sur un an, la psychologue accompagne environ 300 victimes.** En 2019, 18 000 personnes ont été sensibilisées en présentiel au cours de 283 interventions. En 2020, malgré le confinement, 9 500 personnes ont été sensibilisées et 150 interventions ont eu lieu en Ile-de-France. Depuis le 1^{er} janvier 2021, 50 signalements ont été envoyés à Signal-sports, l'adresse mail dédiée mise en place par le ministère.

L'association a réussi à adapter ses supports du fait du confinement. L'association est déjà beaucoup intervenue en Ile-de-France, et un gros chantier aura notamment lieu dans les Yvelines dans le champ éducatif. **Le travail se fait en maillage avec les gendarmeries et les commissariats, où l'association joue un rôle de relai pour améliorer l'accueil des victimes afin d'effacer les barrières au dépôt de plainte.**

L'association a également la chance de disposer de soutiens de sportifs de haut niveau tels que Nathalie Péchalat. **Un guide a été distribué aux enfants en 200 000 exemplaires** afin de les sensibiliser et de permettre d'ouvrir le débat en famille. Une **charte de bonne conduite** a également été rédigée, et si elle est respectée, aucune situation ne pourra être mal interprétée par l'enfant comme par l'éducateur. L'association met également à disposition des **affiches, mais qui ne sont pas distribuées sans qu'un discours ne les accompagne.**

Pour ses objectifs et projets, l'association est membre du groupe de travail du ministère de l'Education pour améliorer les interventions en milieu scolaire, sur l'inceste et les violences sexuelles. Une commission de lutte contre le bizutage est actuellement en cours de discussions. Aussi, l'association lutte pour que les mineurs commettant des violences passent en conseils de discipline et soient jugés par d'autres fédérations que celle de leur appartenance. L'association intégrera également les conférences régionales de sport mise en place par l'Agence nationale du sport en tant qu'experte sur la prévention des violences sexuelles. Sera également mise en place une **semaine de résilience, durant**

COMMISSION EGALITE FEMMES-HOMMES / SPORTS COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 15 AVRIL

laquelle 12 victimes se verront proposer une thérapie par le sport. Les victimes ne paieront ni la thérapie, ni le déplacement, ni le séjour et bénéficieront d'un accompagnement dans les mois qui suivront. Plus des actions seront mises en place, plus vite les prédateurs seront fichés.

Enfin, durant les 8 années de combat de l'association, 1 800 victimes ont été accompagnées et 4 000 témoignages ont été reçus, dont un tiers en milieu sportifs. Sébastien Boueilh est la preuve qu'il est possible de s'en sortir. **La honte doit changer de camp.** Le crédo de l'association est d'éviter que les enfants ne pleurent en silence.

▪ Questions / réponses :

Raphaël Praca remercie Sébastien Boueilh pour ses paroles sages et apaisées, transmettant quelque chose de fort. Chacun doit tenter de détecter les violences, car il est clair qu'il est compliqué pour la victime de l'évoquer spontanément. Si des outils peuvent aider les éducateurs et les élus à détecter les changements de comportement, c'est très bien. Il faut que tout le monde prenne part à l'action, le sujet est lancé.

➔ **Sébastien Boueilh** : L'engagement de Madame la ministre Roxana Maracineanu est à saluer. Elle est la locomotive de tous ces engagements, elle a pris le taureau par les cornes et n'a pas fui devant ce problème de taille.

Laureen Genthon, adjointe au maire à Nanterre, remercie également Sébastien Boueilh pour son intervention, porteuse de beaucoup d'espoir pour continuer à mener ce combat. Elle salue son témoignage émouvant et très courageux. Aujourd'hui, la parole donnée aux victimes doit être décuplée. Concernant le rôle à jouer des mairies, comment est-il possible de travailler à ce sujet à l'échelle locale ?

➔ **Sébastien Boueilh** : La formation des agents sur l'identification des victimes et sur comment recevoir leur parole est en enjeu majeur. Avec les mairies, Colosse aux pieds d'argile tâche de sensibiliser toutes les associations sportives, qu'elles soient subventionnées ou non. De plus, des interventions sont possibles durant les temps d'activités périscolaires ou au sein des écoles.

Fatiha Alaudat, maire-adjointe déléguée aux droits des femmes et à la lutte contre les discriminations à Malakoff : Quel est le prix à payer pour une commune souhaitant solliciter l'association ?

➔ **Sébastien Boueilh** : Dans la mesure où l'association paie l'URSSAF, elle est obligée de tarifier ses interventions. Il y a un tarif unique de 500 euros pour la réunion publique, 1200 euros pour la formation de 6 heures et 250 euros pour la matinée dans une école. L'accompagnement des victimes sur l'aspect

COMMISSION EGALITE FEMMES-HOMMES / SPORTS COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 15 AVRIL

psychologique et juridique est gratuit. Le prix de l'adhésion à l'association varie par rapport à la taille de la commune. Pour un club, l'adhésion est de 50 euros à l'année, et 10 euros pour un particulier.

Dominique Crespeau, adjointe à Charny : Est-il possible d'intégrer le contrôle d'honorabilité dans le projet éducatif, et de le nommer tel quel ?

- ➔ **Sébastien Boueilh :** En réalité, cela est presque obligatoire. Les agents travaillant auprès d'enfants doivent être filtrés par la téléprocédure des accueils des mineurs. Cela est systématique, pour le jardinier de l'école comme pour la cantinière, de même que pour les intervenants extérieurs.

Christine Mercier, adjointe chargée de la Jeunesse et des Sports à Gif-sur-Yvette : Faut-il obtenir l'aval des parents pour que l'association intervienne à destination de mineurs ?

- ➔ **Sébastien Boueilh :** L'association peut intervenir sans l'aval des parents, en complément de l'éducation à la sexualité. Certaines écoles demandent l'accord des parents, d'autres non. Quoiqu'il en soit, l'association s'apprête à signer un protocole avec l'Education nationale qui stipulera qu'il sera conseillé aux chefs d'établissement de signaler aux parents une intervention sur le sujet des violences sexuelles, du harcèlement et des violences numériques. Cela peut permettre, indirectement, l'identification des enfants qui ne seront bizarrement pas présents le jour de l'intervention. Aussi, pour l'embauche d'un service civique envisagée par le CROS ou par d'autres, il faut bien veiller à le préparer sur le sujet, car si on sensibilise les enfants, on reçoit forcément des témoignages de violences. Il faut être formé pour recueillir la parole des victimes, sinon cela peut être destructeur tant pour le locuteur que pour l'interlocuteur.

Raphaël Praca : Même si certains élus peuvent ne pas avoir été confrontés à ce phénomène, il existe tout de même.

- ➔ **Sébastien Boueilh :** Sur une ville de 17 000 habitants, il y a potentiellement 3400 victimes de violences sexistes ou sexuelles, dont 1700 victimes d'incestes. Même si on ne retient que 50% de ces estimations, les chiffres sont énormes. Il faut faire partie du milieu pour se rendre compte de l'ampleur des violences sexuelles.

Raphaël Praca : Au sujet des fausses accusations, qu'est-ce qu'il y a derrière un enfant qui formule une fausse accusation ?

- ➔ **Sébastien Boueilh :** Les fausses accusations sont rares, mais existent tout de même. Cela peut arriver qu'un enfant profère de fausses allégations lorsqu'il est exclu de l'équipe ou qu'il n'est pas sélectionné pour un match. L'association opte

COMMISSION EGALITE FEMMES-HOMMES / SPORTS COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 15 AVRIL

pour une démarche de transversalité et de protection pour tous les acteurs du champ sportif. Un autre fléau est celui des violences sexuelles entre pairs : il existe également des violences commises de mineur sur mineur.

Marie-Pierre Badré, élue référente de la Commission Egalité femmes-hommes : Statistiquement, il n'y a pas autant de femmes qui violent des hommes, lorsqu'on sait qu'elles représentent 97% des victimes de viols.

- ➔ **Sébastien Boueilh :** Les agresseurs sont en effet majoritairement des hommes. Mais il ne faut pas pour autant passer que les femmes peuvent donc aussi être autrices de violences, même si cela est à la marge et qu'on en parle peu (environ 1% des pédocriminels seraient des femmes). Il faut parler de toutes les violences et de tous les auteurs et les autrices.

Christine Mercier : Les victimes peuvent-elles s'adresser directement à l'association ? Aussi, les jeunes se trouvent parfois démunis face à l'aspect délation et le fait que leur témoignage puisse se retourner contre eux. Comment les rassurer ?

- ➔ **Sébastien Boueilh :** Oui, plusieurs canaux de communication existent pour joindre l'association. Les adolescents privilégient souvent le contact via les réseaux sociaux. Mais l'association est aussi joignable en ligne ou par mail. Tout signalement est traité sous 24 heures maximum. Concernant la deuxième question, le premier travail à faire est de déculpabiliser l'enfant et le victimiser. Qu'il s'agisse de harcèlement ou de bizutage, le traumatisme peut avoir des fins tragiques. C'est pour cela que l'on sensibilise et que l'on accompagne à ce sujet.

Géraud Goury, adjoint au maire en charge des ressources humaines, de la commande publique et de l'égalité hommes-femmes à Montgeron : Comment, en tant qu'élus, pouvons-nous toucher au maximum les adhérents des clubs sportifs ? Dans la ville de Montgeron, ont été organisés des séminaires des présidents ou encore des séances de café des sports. Pour autant, il est compliqué de parvenir à agir directement auprès des victimes. Comment, plus généralement, aller au cœur même de ce problème ? Il y a une crainte de mobiliser seulement la partie pensante de l'association, mais pas les adhérents touchés.

- ➔ **Sébastien Boueilh :** Certaines villes ont par exemple obligé les associations subventionnées à être présentes à des réunions de sensibilisation obligatoires. Il est également possible d'intervenir durant les assemblées générales des associations. Il faut passer dans toutes les sections sportives, s'adresser aux enfants et aux parents. Il est également possible d'intervenir sur le terrain directement ou pendant de grands tournois, afin de s'assurer de la présence des enfants.

COMMISSION EGALITE FEMMES-HOMMES / SPORTS COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 15 AVRIL

CONCLUSION :

Raphaël Praca remercie très chaleureusement Madame la ministre Roxana Maracineanu ainsi que Sébastien Boueilh pour leur intervention au sein de cette Commission. A la suite de la réception du compte-rendu, il sera encore possible pour les élus d'adresser leurs questions aux intervenants via l'AMIF, qui se chargera de les transmettre.

Sébastien Boueilh remercie tous les participants. Il rappelle que l'association Colosse aux pieds d'argile ne fait pas une chasse aux sorcières mais tâche de protéger tous les acteurs du champ sportif. Par l'intermédiaire du sport, le but est de libérer la parole, souvent verrouillée dans le champ familial. Il faut voir le côté positif de l'activité sportive : si le sport peut détruire, il peut aussi aider à se réparer.

Marie-Pierre Badré remercie à son tour tous les participants ainsi que les intervenants pour cette réunion fortement intéressante. Le sport doit être libérateur des maux. Il est très encourageant d'entendre les résultats auxquels l'association Colosse aux pieds d'argile parvient. Pour beaucoup de jeunes, il s'agit d'un très grand progrès par rapport à ce qui existait, ou ce qui n'existait pas, auparavant. Il faut ainsi vivement encourager les communes et les associations sportives à profiter de ces formations extrêmement intéressantes. Félicitations à l'AMIF pour avoir organisé une telle réunion, avec des gens si compétents, et ainsi faire en sorte que les choses bougent dans le bon sens.

FIN DE SEANCE

Ressources :

Kit de sensibilisation du ministère des Sports : <https://www.sports.gouv.fr/ethique-integrite/proteger-les-pratiquants/boite-a-outils/article/boite-a-outils>

Cellule Signal-sports du ministère : signal-sports@sports.gouv.fr

Site de l'association Colosse aux pieds d'argile : <https://colosseauxpiedsdargile.org/>

Contact de l'association Colosse aux pieds d'argile : contact.colosse@gmail.com

Engagement du CROS IDF contre les violences : <https://www.crosif.fr/lutte-contre-les-violences/>